

AVIS DE SCRUTIN POSTAL

Conformément au Code du travail (L.R.Q., c. C-27), la Commission des relations du travail procède à un vote au scrutin secret afin que les salariés dont les noms sont inscrits à la liste des votants ci-contre décident s'ils désirent être représentés par :

Teaching and research assistants at Concordia (TRAC) / Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)

Le vote se tiendra par la poste entre le **10 novembre 2014** et le **8 décembre 2014**.

Les votants recevront par la poste un bulletin de vote, une enveloppe de retour pré-adressée et préaffranchie ainsi que les instructions pertinentes.

TOUT SALARIÉ DONT LE NOM EST INSCRIT À LA LISTE DES VOTANTS EST TENU DE VOTER, À MOINS D'UNE EXCUSE LÉGITIME (art. 38 du Code du travail).

Les bulletins de vote devront être reçus au plus tard le **8 décembre 2014** à l'adresse inscrite sur l'enveloppe de retour.

DÉPOUILLEMENT DU VOTE

Veillez prendre note que le dépouillement du vote aura lieu à la date, l'heure et l'endroit suivants :

Date :	12 décembre 2014
Heure :	10h00
Endroit :	Commission des relations du travail 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1

Pour toute question concernant la tenue du présent scrutin, vous pouvez communiquer avec l'agent de relations du travail qui en est chargé au numéro de téléphone ci-dessous.

Éric Lebel
AGENT DE RELATIONS DU TRAVAIL

TÉL : **514-864-7488**

POSTAL VOTING NOTICE

In accordance with the Labour Code (L.R.Q., c. C-27), the Commission des relations du travail is holding a vote by secret ballot so that the employees whose names appear on the voting list posted herewith decide if they want to be represented by the following association:

Teaching and research assistants at Concordia (TRAC) / Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)

The vote will take place by mail between **November 10th, 2014** and **December 8th, 2014**.

Voters will receive a ballot, a pre-addressed and pre-stamped return envelope and appropriate instructions.

AN EMPLOYEE WHOSE NAME APPEARS ON THE VOTING LIST MUST VOTE, UNLESS HE HAS A LEGITIMATE EXCUSE (sec. 38 of the *Labour Code*).

Ballots must be received by **December 8th, 2014** at the latest at the address appearing on the return envelope.

COUNT OF THE VOTE

Be advised that the count of the vote will take place at the following date, time and place :

Date :	December 12th, 2014
Time :	10:00 a.m.
Place :	Commission des relations du travail 35, rue de Port-Royal Est, 1er étage Montréal (Québec) H3L 3T1

Any question about this process may be directed to the labour relations officer whose name and telephone number appear below.

Éric Lebel
Labour Relations Officer

TEL : **514-864-7488**